

• 11 ÇA NOUS INTERESSE

BIBLIOTHÈQUE SONORE

Des histoires à portée de voix

Les résidents ont rencontré Dominique Néraudeau (D.N), présidente de l'association *Les donneurs de voix, Bibliothèque Sonore* de Charente Maritime. Ils sont très heureux de pouvoir bénéficier des services de cette association. A cette occasion, il sera organisé une fois par mois un temps de partage des lectures et de choix des livres dont nous vous ferons part dans les prochains numéros d'Ehpadez-vous.

Les résidents : Quelle est l'activité de l'association ?

D. N : La bibliothèque sonore enregistre des livres pour des personnes fatiguées par la lecture, mal voyantes ou ayant des problèmes moteurs. Nous mettons à disposition des abonnés un catalogue de 5000 titres et un appareil d'écoute.

Les résidents : Comment cela fonctionne t-il ?

D. N : Les livres sont enregistrés sur des CD et arrivent chez la personne en franchise postale dans tout le département. L'abonné écoute le livre puis le retourne également en franchise postale. Le service est entièrement gratuit pour les bénéficiaires ayant moins de 15000€ de revenus par an.

Les résidents : Que faut-il faire pour s'inscrire ?

D. N : L'adhésion est gratuite et individuelle. Pour s'inscrire il suffit de compléter un dossier d'inscription, une attestation sur l'honneur et fournir le nom d'un référent et sa dernière déclaration d'impôt. L'inscription est valable deux ans.

Les résidents : Comment a été créée l'association des donneurs de voix ?

D. N : C'est l'ophtalmologiste Charles-Paul Wannebroucq qui enregistra les premiers livres sur cassettes en 1972. Devant le succès de cette initiative, il décida de créer avec l'aide du Lions Club de Lille-Centre la première Bibliothèque Sonore.

Les résidents : De quoi vit l'association ?

D. N : L'association est reconnue d'utilité publique et vit essentiellement de dons et du soutien des Lions Club. Il existe 107 bibliothèques Sonores en France.

Les résidents : Comment choisissez-vous les livres que vous enregistrez ?

D. N : Les donneurs de voix proposent souvent d'enregistrer des livres qu'ils ont aimés. On a également un lien avec la Bibliothèque Nationale de France.

La philosophie des *Bibliothèques Sonores* de l'Association *des donneurs de voix* est de promouvoir l'accès à la culture et à l'information pour tous, notamment pour les personnes atteintes de déficiences sensorielles, physiques ou cognitives qui les empêchent de lire.



Les résidents : Quelles sont les qualités pour devenir donneur de voix ?

D. N : « Il faut maîtriser un minimum l'informatique car on enregistre les livres chez soi. Respecter des consignes pour le ton de la voix et la compréhension et avoir du temps à offrir. »

Les résidents : Combien de temps cela prend-t-il d'enregistrer un livre ?

D. N : « Un livre de 200 pages correspond environ à 8h d'écoute. Il faut un peu près 4 fois plus de temps pour l'enregistrer. Soit 32 heures ! »